



Commune de BERNEVILLE

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'ARRAS
Canton d'Avesnes-le-Comte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

Nombre

De conseillers
en exercice : 11
De présents : 9
De votants : 9

L'an deux mil vingt et un, le quatorze septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BERNEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Julien BELLENGIER, Maire.

Etaient présents : M. BELLENGIER Julien, Maire, ALLEGRO Jean-François, DUBOIS Gaëlle, BUQUET Christian, KWASEBART Michel, LALY Olivier, PAYEN Odile, PIGACHE Romuald, SZYMANEK Sandra,

Absents excusés : DUBRULLE Perrine, M. BOUY Fabrice

Secrétaire : Mme PAYEN Odile

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite installer un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs communaux.

Il aurait pour but :

- de dissuader par la présence ostensible de caméras,
- de réduire le nombre de faits commis,
- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Monsieur le Maire propose d'installer dans un premier temps ce dispositif aux abords du complexe sportif afin d'avoir plusieurs vues sur le parking de la salle des fêtes, le city-stade, le stade. Les enregistrements seront conservés 14 jours et l'accès au système ne pourra se faire qu'avec des identifiants sécurisés.

Monsieur le Maire précise que le système peut être installé en régie afin de réduire le coût (estimé à +/-1000€HT). Le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection au niveau du complexe sportif
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier d'autorisation auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR,...)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

Ainsi fait et délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Le Maire,
Julien BELLENGIER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le **17 septembre 2021** et que la convocation du Conseil avait été faite le **7 septembre 2021**